



**MANUEL UTILISATEUR
SAISIE D'UNE DREV EN LIGNE – « ESPACE PRO »**

SOMMAIRE


I-	CONNEXION A L'ESPACE PRO	3
II-	SAISIE DE LA DECLARATION DE REVENDICATION	4
II-A	Je suis une cave particulière SANS STOCK VCI	6
II-A-1.	Comment remplir la DREV ?	6
II-A-2.	Fonctionnement des labels	9
II-A-3.	Je constitue du VCI	10
II-A-4.	Je constitue du VSI	13
II-B	Je suis une cave particulière AVEC STOCK VCI	15
II-B-1.	Comment remplir si j'utilise/ rafraîchis le VCI ?	15
II-B-2.	Je constitue du VSI	16
II-C	Je suis une cave coopérative ou un négociant vinificateur	17
ANNEXES.	20

I- CONNEXION A L'ESPACE PRO

L'espace Pro est disponible depuis le site du syndicat (onglet en haut à droite) :



Ou à l'adresse suivante : [Portail Syndicat des Côtes du Rhône \(syndicat-cotesdurhone.com\)](http://syndicat-cotesdurhone.com)

En cas de 1^{ère} connexion, cliquez sur le bouton  (partie gauche de l'écran), et saisissez les identifiants qui vous auront été transmis (réexpédition sur simple demande auprès du syndicat). Vous devrez ensuite créer un mot de passe (l'identifiant restera toujours le même).

Pour les connexions suivantes, connectez-vous depuis la partie droite de l'écran.

Une fois dans votre espace, cliquez sur « DREV » :

Faire une déclaration en ligne



NB : si vous rencontrez un problème pour renseigner votre Déclaration de revendication, il s'agit peut-être de votre navigateur : essayez depuis Mozilla Firefox.

La DREV est dématérialisée pour les appellations suivantes : Côtes du Rhône, CDR Villages (avec et sans nom géographique), les crus septentrionaux des CDR, Cairanne, Beaumes de Venise (et Muscat de Beaumes), Châteauneuf-du-pape, Gigondas, Lirac, Vacqueyras et Vinsobres.

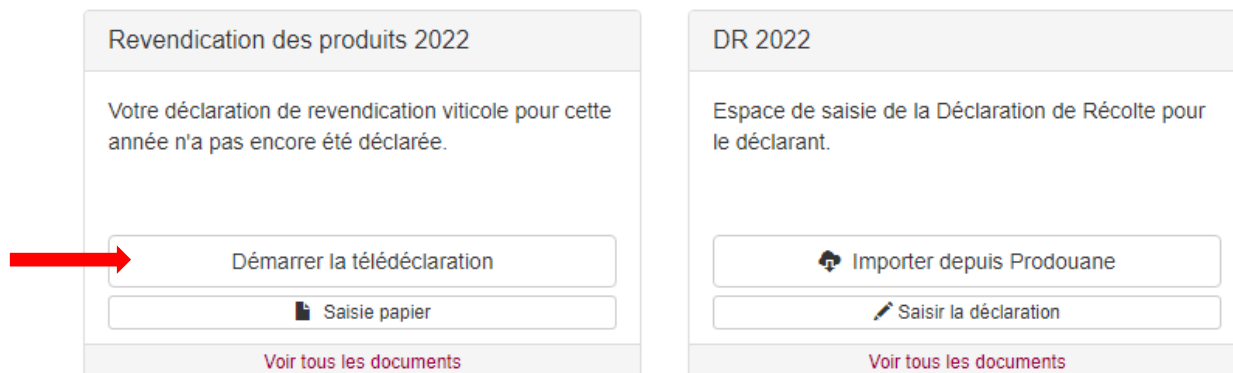
La déclaration est à faire jusqu'au 15 décembre.

II- SAISIE DE LA DECLARATION DE REVENDICATION

Cliquez tout d'abord sur « Démarrer la télédéclaration ».

Eléments déclaratifs

Veillez trouver ci-dessous l'ensemble de vos éléments déclaratifs



The screenshot shows two side-by-side panels. The left panel is titled 'Revendication des produits 2022' and contains the text 'Votre déclaration de revendication viticole pour cette année n'a pas encore été déclarée.' Below this text are two buttons: 'Démarrer la télédéclaration' (highlighted with a red arrow) and 'Saisie papier'. At the bottom of the panel is a link 'Voir tous les documents'. The right panel is titled 'DR 2022' and contains the text 'Espace de saisie de la Déclaration de Récolte pour le déclarant.' Below this text are two buttons: 'Importer depuis Produane' and 'Saisir la déclaration'. At the bottom of the panel is a link 'Voir tous les documents'.

NB : il vous sera plus simple de remplir votre DREV si vous avez déjà validé votre déclaration de récolte sur Produane, la plateforme transférant les données de la DR vers la DREV automatiquement.

S'ouvrira la fenêtre suivante :



The dialog box has a title 'Avez-vous des certifications ?'. Below the title is the text 'Pour vous faciliter la saisie de cette DRev, merci de nous indiquer si vous revendiquez des volumes en :'. There are three radio button options: 'Conventionnel', 'HVE', and 'AB hors conversion'. At the bottom left is an 'Annuler' button and at the bottom right is a green 'Valider' button.

Afin d'avoir une idée concernant le type d'agriculture employé dans la production des AOC des CDR, merci de renseigner la/les différente(s) catégorie(s) des volumes revendiqués (choix multiple).

Pour les exploitations/ parcelles en conversion, cochez « conventionnel » (ou « HVE » si tel est le cas).

Pour une agriculture en biodynamie, cochez « AB hors conversion ».

Le 1^{er} onglet concerne les informations relatives à votre établissement. Merci de vérifier leur exactitude, puis cliquez sur « valider et continuer ».

1 Entreprise 2 DR 3 Superfices 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes ACP 6 Validation

Entreprise

Données administratives, merci de les modifier en cas de changement

N° CVI	8484848484	Raison Sociale	TEST DREV 2021
N° SIRET	101 213 141 51617	Adresse	6 rue des 3 faucons
		Commune	Avignon
		Code Postal	84000
		Téléphone Bureau	
		Téléphone Mobile	
		Email	n.cheron@syndicat-cotesdurhone.com

[Retourner à mon espace](#) [Modifier](#) [Valider et continuer >](#) [Changer les certifications que je déclare](#)

Le 2^{ème} onglet est relatif à la Déclaration de récolte (ou SV11 – SV12). En ayant validé au préalable votre DR/ SV11/ SV12 sur Produane, les données de la déclaration en question seront automatiquement transférées, et votre DREV sera ainsi pré-saisie.

1 Entreprise 2 DR 3 Superfices 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes ACP 6 Validation

Récupération des données de la Déclaration de récolte

Traitement des données Produane en cours



[Import en cours ...](#)

Si vous ne souhaitez pas valider définitivement votre DR/ SV11/ SV12, vous pouvez importer un fichier (**uniquement au format .xls !**), que vous aurez préalablement récupéré sur Produane et enregistré dans votre ordinateur. Cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez le fichier en question.

II-A. JE SUIS UNE CAVE PARTICULIERE SANS STOCK VCI

II-A-1. Comment remplir la DREV ?

Une fois la DR importée, le 3^{ème} onglet reprend les superficies par produit (appellation et couleur).

1 Entreprise
2 DR
3 Superficies
4 Répartition du VCI 2021
5 Volumes AOP
6 Validation

Revendication 2022 de la superficie

Produits revendiqués	Déclaration de récolte		Déclaration de Revendication	
	Superficie récoltée totale (ha)		Superficie revendiquée (ha)	Possède du stock VCI
Côtes du Rhône Rouge AB	2.00		2.00	<input type="checkbox"/>
Côtes du Rhône Blanc AB	1.00		ha	

Ajouter un produit
Retourner à l'étape précédente
DR
Valider et continuer

Dans l'encadré bleu, apparaissent les surfaces telles que renseignées dans la DR.

Dans l'encadré jaune, l'information a été automatiquement reportée car tout le volume a été attribué en cave particulière.

Si vous êtes un apporteur mixte (une partie en cave particulière et une partie en cave coopérative), la plateforme vous laissera le champ libre pour saisir la surface équivalente au volume apporté en cave particulière (encadré vert). Validez et continuez.

Sans stock VCI (constitué les années précédentes), vous passerez directement à l'onglet 5 concernant les volumes. Comme pour les surfaces, les informations de la récolte sont reprises, et si tout le volume est apporté en cave particulière, le volume se saisit automatiquement.

1 Entreprise
2 DR
3 Superficies
4 Répartition du VCI 2021
5 Volumes AOP
6 Validation

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte, SV11 ou SV12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur place.
Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Produits revendiqués		Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication		
		Volume récolté total (L5) (hl)	Volume en cave part. (L9) (hl)	Vol. récolté net totale (L15) (hl)	Volume VCI constitué (L19) (hl)	Volume revendiqué net issu de la récolte (hl)	Volume revendiqué issu du VCI (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	2.00 ha	92.00	92.00	90.00	hl	90.00		90.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	0.00 ha	41.50	11.50	11.00	hl	hl		0.00 hl

Retourner à l'étape précédente
DR
recalculer les volumes
Valider et continuer

En revanche, si seulement une partie est vinifiée en cave particulière, il conviendra de préciser les volumes (encadré violet), lies déduites. Validez et continuez.

Cas particulier du VDN :

Pour les volumes d'alcool de mutage, voici ce que vous pourrez obtenir :

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte, SV11 ou SV12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur place.

Veillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Produits revendiqués	Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication			
	Volume récolté total (L5) (hl)	Volume en cave part. (L9) (hl)	Vol. récolté net totale (L15) (hl)	Volume VCI constitué (L19) (hl)	Volume revendiqué net issu de la récolte (hl)	Volume revendiqué issu du mutage (hl)	Volume revendiqué issu du VCI (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge (7.155 ha)	255.00	255.00	250.00	hl	250.00			250.00 hl
Beaumes de Venise Rouge (30.8467 ha)	893.00	893.00	875.00	hl	875.00			875.00 hl
VDN Muscat de Beaumes de Venise Blanc (18.7479 ha)	330.00	330.00	306.50	hl	306.50	23.50		330.00 hl

← Retourner à l'étape précédente
DR
recalculer les volumes
Valider et continuer →

NB : La quantité d'alcool pu rajoutée n'est pas à comptabiliser dans la colonne « *Volume revendiqué net issu de la récolte* ». C'est dans la colonne suivante (« *volume revendiqué issu du mutage* ») qu'il apparaîtra ainsi que dans la dernière (« *volume revendiqué net total* »).

Le 6^{ème} onglet vous permet de visualiser le récapitulatif de votre DREV :

Déclarations > TEST DREV 2021 (04677601 - 8484848484) / DRev de 2022

1 Entreprise
2 DR
3 Superficie
4 Répartition du VCI 2021
5 Volumes AOP
6 Validation

Validation de votre déclaration

Revendication AOP

Produits revendiqués	Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume issu de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	45.90 ha	2.00 ha	90.00 hl	90.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	11.00 ha	1.00 ha	11.00 hl	11.00 hl

← Retourner à l'étape précédente
PDF de la DRev
Valider la déclaration

Cliquez enfin sur « Valider la déclaration ». Elle sera directement transmise au Syndicat, puis à l'organisme de contrôle (ou organisme d'inspection) après vérification.

C'est terminé !

NB1 : En cas de dépassement de rendement, le système empêchera la validation de votre DREV :

Déclarations | TEST DREV 2022 (04877601 - 6484648484) | DRev de 2022

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes AOP 6 Validation

Validation de votre déclaration

Points bloquants

⚠ Côtes du Rhône Rouge - Le rendement sur le volume revendiqué n'est pas respecté

Revendication AOP

Produits revendiqués	Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume issu de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	58.00 ha	1.00 ha	50.00 hl	58.00 hl
Côtes du Rhône Rosé AB	37.50 ha	0.40 ha	15.00 hl	15.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	48.79 ha	1.205 ha	60.00 hl	60.00 hl

NB2 : Pour certaines appellations, un message s'affiche en fin de DREV concernant la déclaration de mutage (Muscat Beaumes de Venise) ou la déclaration de manquant (Châteauneuf-du-pape, Vacqueyras notamment) :

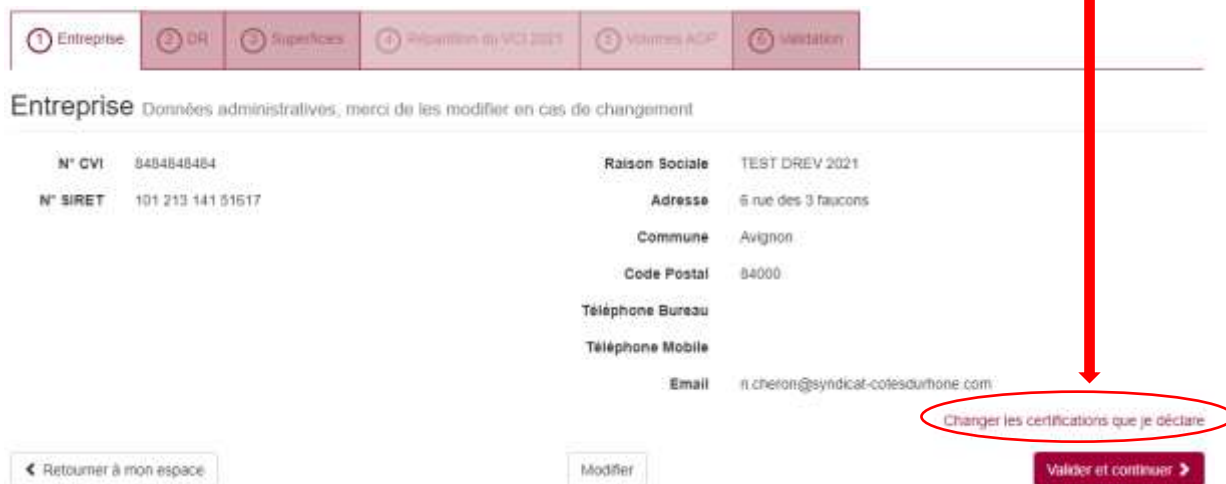
J'ai pris connaissance des pièces à fournir

- Je n'ai aucune parcelle avec un % de manquants > à 15% : **Chateauneuf du Pape**
- Je m'engage à transmettre à mon ODG la liste de mes parcelles avec un % de manquants > à 15% : **Chateauneuf du Pape**

N'oubliez pas de cocher l'une des options !

II-A-2. Fonctionnement des labels

Selon le type d'agriculture que vous sélectionnez au tout début de la DREV, par exemple « AB hors conversion », les produits seront affectés à une catégorie. Cette reconnaissance se fait également par rapport à ce qui est renseigné en L.2 de la DR (Mention valorisante). Si le « rattachement » ne vous semble pas correct, vous pouvez dans un premier temps à l'onglet 1 « changer les certifications que je déclare ».



1 Entreprise 2 DR 3 Surfaces 4 Répartition en VCI 2021 5 Volumes ACP 6 Validation

Entreprise Données administratives, merci de les modifier en cas de changement

N° CVI	8484848484	Raison Sociale	TEST DREV 2021
N° SIRET	101 213 141 51617	Adresse	6 rue des 3 faucons
		Commune	Avignon
		Code Postal	84000
		Téléphone Bureau	
		Téléphone Mobile	
		Email	n.cheron@syndicat-cotesdurhone.com

[Retourner à mon espace](#) [Modifier](#) [Changer les certifications que je déclare](#) [Valider et continuer](#)



Produits revendiqués

Côtes du Rhône Rouge AB	
Côtes du Rhône Blanc AB	

Au 3^{ème} onglet, vous pouvez modifier le label en cliquant sur le crayon, à droite de celui-ci (« définir ou modifier la certification »).

Si plusieurs types d'agriculture sont pratiqués sur un même produit (même AOC + couleur), le produit peut se « dédoubler » et un nouveau mode de production peut être ajouté. Le remplissage de la superficie revendiquée sur la DREV se fera alors manuellement : attention à ce que le total des différentes surfaces affectées à un type d'agriculture corresponde au total de la DR.

II-A-3. Je constitue du VCI

Au niveau de la DR :

Si je constitue du VCI cette année, les volumes apparaîtront dans la DR (de cette même année) – à comptabiliser aux lignes suivantes :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers, et aux libertés s'appliquent

Ligne 1: Un ensemble Produit Principal-Produit(s)

1	Code du Produit	
	Nom et couleur du Produit	
2	Mention Valorisante	
3	Zone Viticole de Récolte	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)	
5	Récolte totale (en HL)	
	Destination de la récolte (avant enrichissement, lies et bourbes comprises)	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en HI)	Acheteur
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volume de vin obtenu (en HI)	Acheteur
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume de vin obtenu (en HI)	Cave
9	Récolte conservée en cave particulière. Volume obtenu (en HI)	
	Destination de la récolte non vendue (avant enrichissement, lies et bourbes comprises)	
10	Volume en vinification (en HI)	
11	Volume en concentration (en HL)	
12	Autres volumes non vinifiés (en HL)	
	Nature des produits obtenus (enrichissement compris)	
13	Volume de MC ou de MCR (en HI)	
14	Volume de vin sans AOP ou IGP, avec ou sans mention de cépage (en HI)	
15	Volume de vin avec AOP ou IGP, avec ou sans mention de cépage (en HI)	
16	Volume à éliminer (en HI)	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en HI)	
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en HI)	
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en HI)	
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit	
21	N°PPM du Bailleur à fruit	
22	Motif de non récolte	

L.6/7/8/9 :

A remplir selon le type d'apport.

La quantité de VCI constituée devra respecter la surface d'apport à chaque cave.

Au niveau de la DREV :

Déclarations - TEST DREV 2022 (04677601 - 84848484) - DRev de 2022

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes AOP 6 Validation

Répartition du VCI 2021

Produit revendiqué	Plafond 2022 (h)	Stock 2021 (h)	Utilisation			
			Rafraichi (h)	Complément (h)	A détruire (h)	Substitué (h)
Côtes du Rhône Rouge AB	3.43 ha	85.8025 h				

Retourner à l'étape précédente Valider et continuer

Rien à faire dans l'onglet 4 « Répartition du VCI 2021 », puisque pas de stock des années précédentes.

Déclarations - TEST DREV 2022 (04677601 - 84848484) - DRev de 2022

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes AOP 6 Validation

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte. SV11 ou SV12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur place.
Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes:

Produits revendiqués	Superficie (ha)	Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication		
		Volume récolté total (L5) (h)	Volume en cave part. (L9) (h)	Vol. récolté net totale (L15) (h)	Volume VCI constitué (L19) (h)	Volume revendiqué net issu de la récolte (h)	Volume revendiqué issu du VCI (h)	Volume revendiqué net total (h)
Côtes du Rhône Rouge AB	3.43 ha	200.00	200.00	175.00	25.00	175.00		175.00 h
Côtes du Rhône Rosé AB	0.40 ha	15.40	15.40	15.00	ni	15.00		15.00 h
Côtes du Rhône Blanc AB	1.21 ha	61.30	61.30	60.00	ni	60.00		60.00 h

Retourner à l'étape précédente DR recalculer les volumes Valider et continuer

Onglet 5 « Volumes AOP » : le volume indiqué en L.19 de la DR est automatiquement complété. Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à cliquer sur « recalculer les volumes » (en bas d'écran).

Déclarations / TEST DREV 2022 (04677601 - 8464848484) / DRev de 2022



Validation de votre déclaration

Revendication AOP

Produits revendiqués		Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume issu de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	50.99 Mha	3.4321 ha		175.00 hl	175.00 hl
Côtes du Rhône Rosé AB	37.50 Mha	0.40 ha		15.00 hl	15.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	49.79 Mha	1.205 ha		50.00 hl	50.00 hl

Gestion du VCI

Produit revendiqué		Stock 2021 (hl)	Rafraichi (hl)	Compl. (hl)	A détruire (hl)	Substitué (hl)	Constitué 2022 (hl)	Stock 2022 (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	7.28 7.28 Mha						25.00 hl	(+) 25.00 hl

Validation

Date de dépôt ou de réception : 10/10/2022

Retourner à l'étape précédente

DR

PDF de la DRev

Valider et Approuver

L'onglet 6 « Validation » est un récapitulatif. Le VCI constitué n'apparaît pas directement dans la DREV, mais dans un sous-onglet « gestion du VCI », automatiquement une fois de plus. Cette quantité ressortira lors de la DREV N+1, dans la colonne « **Stock N-1** ».

II-A-4. Je constitue du VSI

Au niveau de la DR :

Comme pour le VCI, le VSI est à renseigner sur la DR, en L.18 cette fois-ci, aux lignes suivantes :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers, et aux libertés s'appliquent

Ligne 1: Un ensemble Produit Principal-Produit(s)

1	Code du Produit	
	Nom et couleur du Produit	
2	Mention Valorisante	
3	Zone Viticole de Récolte	
4	Superficie de la Récolte (en Ha)	
5	Recolte totale (en HL)	
	Destination de la récolte (avant enrichissement, lies et bourbes comprises)	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en HI)	Acheteur
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volume de vin obtenu (en HI)	Acheteur
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume de vin obtenu (en HI)	Cave
9	Récolte conservée en cave particulière. Volume obtenu (en HI)	
	Destination de la récolte non vendue (avant enrichissement, lies et bourbes comprises)	
10	Volume en vinification (en HI)	
11	Volume en concentration (en HL)	
12	Autres volumes non vinifiés (en HL)	
	Nature des produits obtenus (enrichissement compris)	
13	Volume de MC ou de MCR (en HI)	
14	Volume de vin sans AOP ou IGP, avec ou sans mention de cépage (en HI)	
15	Volume de vin avec AOP ou IGP, avec ou sans mention de cépage (en HI)	
16	Volume à éliminer (en HI)	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en HI)	
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en HI)	
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en HI)	
20	Nom du Propriétaire Bailleur à fruit	
21	N°PPM du Bailleur à fruit	
22	Motif de non recolte	

L.6/7/8/9 :

A remplir selon le type d'apport.

La quantité de VSI constituée devra respecter la surface d'apport à chaque cave.

Au niveau de la DREV :

1 Entreprise
2 DR
3 Superficies
4 Répartition du VCI 2022
5 Volumes AOP
6 Validation

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte, 5V11 ou 5V12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur place.
Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

	Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication			
		Volume récolté total (L5) (hl) [?]	Volume en cave part. (L9) (hl) [?]	Vol. récolte net totale (L15) (hl) [?]	Volume VSI (L18) (hl) [?]	Volume revendiqué net issu de la récolte (hl) [?]	Volume revendiqué issu du VSI (hl) [?]	Volume revendiqué net total (hl) [?]
Produits revendiqués								
Côtes du Rhône Rouge AB	3.43 ha	200.00	200.00	175.00	VSI 25.00	175.00	VSI 25.00 hl	200.00 hl
Côtes du Rhône Rosé AB	0.40 ha	15.40	15.40	15.00	hl	15.00		15.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	1.21 ha	61.30	61.30	60.00	hl	60.00		60.00 hl

Onglet 5 « Volumes AOP » : Le volume indiqué en L.18 est automatiquement reporté. Il sera comptabilisé dans la partie revendication (à droite) : *volume revendiqué issu du VSI ET volume revendiqué net total*.

1 Entreprise
2 DR
3 Superficies
4 Répartition du VCI 2021
5 Volumes AOP
6 Validation

Validation de votre déclaration

Revendication AOP

Produits revendiqués	Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume millésime 2022 issu du VSI (hl)	Volume issu de la récolte de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	58.27 hha	3 432.1 ha		25.00 hl	175.00 hl
Côtes du Rhône Rosé AB	37.50 hha	0.40 ha			15.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AB	40.79 hha	1 205 ha			60.00 hl

L'onglet 6 distingue les volumes revendiqués selon L.15 (net total) et L.18 (VSI). Le rendement indiqué à titre informatif à gauche, même si supérieur en cas de VSI, n'empêchera pas la validation de la DREV par l'opérateur.

NB : En cas de constitution de VSI, il faudra remplir l'attestation de destruction VSI, disponible sur le site du syndicat des CDR ici : <https://www.syndicat-cotesdurhone.com/liste-articles/formulaires-de-declaration-a-lodg>. Un exemplaire est à retourner au syndicat des Côtes du Rhône, et un exemplaire à conserver par l'opérateur (voir annexe I).

II-B JE SUIS UNE CAVE PARTICULIERE AVEC STOCK VCI

II-B-1. Comment remplir si j'utilise le VCI ?

Une fois la DR importée, le 3^{ème} onglet reprend les superficies par produit (appellation et couleur).



Déclaration de récolte		Déclaration de Revendication	
Produits revendiqués	Superficie récoltée totale (ha)	Superficie revendiquée (ha)	Possède du stock VCI
Côtes du Rhône Rouge AB	2.00	2.00	X
Côtes du Rhône Blanc AB	1.00	0 ha	

Dans l'encadré bleu, apparaissent les surfaces telles que renseignées dans la DR.

Dans l'encadré jaune, l'information a été automatiquement reportée car tout le volume a été attribué en cave particulière.

Si vous êtes un apporteur mixte (une partie en cave particulière et une partie en cave coopérative), la plateforme vous laissera le champ libre pour saisir la surface équivalente au volume apporté en cave particulière (encadré vert). Validez et continuez.

Avec un stock VCI constitué les années précédentes, le logiciel reconnaît – normalement – votre profil et cochera « possède du stock VCI ». Si tel n'était pas le cas, n'oubliez pas de cocher, sans quoi vous n'aurez pas accès à l'onglet suivant.

NB : en cas de stock VCI de l'année passée, vous avez reçu en Octobre/Novembre un courrier du syndicat général pour confirmer vos volumes de VCI stockés. Si tel n'était pas le cas, merci de nous en faire part afin de régulariser la situation.

L'onglet 4 « Répartition du VCI 2021 » permet de renseigner les informations suivantes :



Produit revendiqué	Plafond 2022 (hl)	Stock 2021 (hl)	Rafraîchi (hl)	Utilisation		
				Complément (hl)	A détruire (hl)	Substitué (hl)
Côtes du Rhône Rouge A3	3.43 ha	85.8025 (l)	20.00	20.00	(l)	(l)

Encadré rouge : Le plafond de stock VCI est calculé automatiquement à partir de votre surface.

Encadré orange : Le stock 2021 correspond à votre stock actuel avant répartition dans les différentes catégories suivantes. Il doit être en accord avec les valeurs envoyées avant revendication par le syndicat (ou après envoi d'une déclaration de destruction, ou tout autre justificatif).

Encadré jaune : Le volume rafraîchi correspond au volume non utilisé en complément de la récolte en cours, conservé pour les années suivantes. On parle de « rafraîchi » car il sera quand même revendiqué cette année, sous l'étiquette du millésime N-1, et c'est un volume équivalent de cette année qui constituera le stock VCI 2022.

NB : en pratique, le VCI stocké est TOUJOURS un volume de vin de l'année précédente, afin de garder un volume qualitatif, et de ne pas mélanger plusieurs millésimes ensemble (annexe II).

Encadré vert : Si le rendement maximal autorisé n'est pas atteint, vous pouvez utiliser en complément de votre récolte tout ou partie de votre stock VCI (la limite étant le rendement maximal AOC). En toute logique, vous ne pouvez utiliser du VCI en complément si vous en constituez pour un même produit (signifie dans le 1^{er} cas que le rdt max. n'est pas atteint, et l'inverse dans le 2nd cas).

Encadré bleu : Si vous avez détruit / vous allez détruire du VCI, ce sont ces volumes qu'il faut renseigner ici. Ce peut être le cas si qualitativement le VCI s'est détérioré, ou si quantitativement le plafond max. VCI est dépassé, en cas de réduction de surface par exemple (cf. Le Vigneron d'Octobre n°928).

**!/ ** Pensez à vous aider du Registre VCI envoyé par le Syndicat général afin de compléter au mieux ces encadrés. « Le registre VCI c'est un droit (n'hésitez pas à contacter le service Gestion des données si vous souhaitez recevoir le registre en question), mais c'est aussi un devoir (article D645-15-1 CRPM) ».

Vous passez ensuite à l'onglet 5 concernant les volumes. Comme pour les surfaces, les informations de la récolte sont reprises, et si tout le volume est apporté en cave particulière, le volume se saisit automatiquement.



Validation de votre déclaration

Revendication AOP

Produits revendiqués	Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume issu de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)
Côtes du Rhône Rouge AOP	50.99 hl/ha	3.4321 hl	20.00 hl	175.00 hl
Côtes du Rhône Rosé AOP	37.50 hl/ha	0.40 hl	15.00 hl	15.00 hl
Côtes du Rhône Blanc AOP	49.79 hl/ha	1.205 hl	60.00 hl	60.00 hl

Gestion du VCI

Produit revendiqué	Stock 2021 (hl)	Rafraîchi (hl)	Compl. (hl)	A détruire (hl)	Substitué (hl)	Constitué 2022 (hl)	Stock 2022 (hl)
Côtes du Rhône Rouge AOP	0.00 I 5.83 hl/ha	20.00 hl	20.00 hl				(+) 20.00 hl

A l'onglet 6, vous retrouvez le volume issu de la récolte 2022 correspondant à :

L.15 (volume net) – volume VCI rafraîchi

C'est dans la colonne « *Volume revendiqué net total* » que seront comptabilisés le volume issu de cette récolte + le volume VCI (qu'il soit utilisé en complément ou non de la récolte).

II-B-2. Je constitue du VSI

Si j'ai un stock VCI ET que je constitue du VSI (pour un même produit : même AOC, même couleur), les 4 premiers onglets à remplir sont les mêmes que pour les cas précédemment évoqués.

Au 5^{ème} onglet « Volumes AOP », la seule différence concerne l'encadré vert : les volumes des 2 dispositifs sont mélangés, mais seront bien distincts à l'onglet suivant. Il comprend le VSI constitué l'année N + le stock de VCI N-1.

L'encadré jaune comprend le volume de la L.15 (volume net), moins une partie utilisée pour le rafraîchissement du stock VCI 2022.

Déclarations / TEST DREV 2022 (04677501 - 84848484) / DRev de 2022

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes AOP 6 Validation

Revendication AOP

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte, SV11 ou SV12, lorsque nous avons pu déduire vos volumes sur glace.

Veillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

	Déclaration de récolte				Déclaration de Revendication			
	Volume récolté total (L5) (hl) ⁺	Volume en cave part. (L9) (hl) ⁺	Vol. récolté net totale (L18) (hl) ⁺	Volume VSI (L18) (hl) ⁺	Volume revendiqué net issu de la récolte (hl) ⁺	Volume revendiqué issu du VCI ou du VSI (hl) ⁺	Volume revendiqué net total (hl) ⁺	
Produits revendiqués								
Côtes du Rhône Rouge AB	3,43 ha	225,00	225,00	175,00	VSI 25,00	155,00	VCMS 45,00 (hl)	200,00 (hl)
Côtes du Rhône Rosé AB	0,40 ha	15,40	15,40	15,00	NI	15,00		15,00 (hl)
Côtes du Rhône Blanc AB	1,21 ha	61,30	61,30	60,00	NI	60,00		60,00 (hl)

← Retourner à l'étape précédente

DR recalculer les volumes

Valider et continuer >

Le 6^{ème} onglet affichera un message quand au dépassement de rendement (puisque VSI constitué), mais n'empêchera pas dans ce cas de valider la DREV.

Déclarations / TEST DREV 2022 (04677501 - 84848484) / DRev de 2022

1 Entreprise 2 DR 3 Superficies 4 Répartition du VCI 2021 5 Volumes AOP 6 Validation

Validation de votre déclaration

Points de vigilance ❗

⚠ **Côtes du Rhône Rouge** Le rendement sur le volume revendiqué n'est pas respecté (peut être lié à un achat de vendange ou l'intégration de VCI stocké chez un négociant)

Revendication AOP

Produits revendiqués	Superficie revendiquée (ha)	Volume millésime 2021 issu du VCI (hl)	Volume millésime 2022 issu du VSI (hl)	Volume issu de la récolte 2022 (hl)	Volume revendiqué net total (hl)	
Côtes du Rhône Rouge AB	58,27 hl/ha	3,4321 ha	20,00 hl	25,00 hl	155,00 (hl)	200,00 (hl)
Côtes du Rhône Rosé AB	37,50 hl/ha	0,40 ha			15,00 (hl)	15,00 (hl)
Côtes du Rhône Blanc AB	49,79 hl/ha	1,205 ha			60,00 (hl)	60,00 (hl)

Gestion du VCI

Produit revendiqué	Stock 2021 (hl)	Ratraichi (hl)	Compl. (hl)	A détruire (hl)	Substitué (hl)	Constitué 2022 (hl)	Stock 2022 (hl)
Côtes du Rhône Rouge AB	0,00 1 583 hl/ha	20,00 (hl)	20,00 (hl)				(*) 20,00 (hl)

II-C. Je suis une cave coopérative ou un négociant vinificateur

Le récapitulatif SV11 ou SV12 doit obligatoirement être joint à la déclaration de revendication. Prodouane vous propose de le télécharger afin de pré-saisir directement toutes vos données.

Si vous avez fait votre SV11/SV12 sur Prodouane, nous vous conseillons de le valider définitivement, afin qu'il soit automatiquement importé.

Si vous ne pouvez pas encore le valider définitivement, vous pouvez importer le fichier **récapitulatif fournisseur** (uniquement au format excel .xls), que vous devez récupérer sur Prodouane en suivant la procédure ci-dessous :

- Sur Prodouane : dans l'interface de gestion des SV11/12, vous pouvez choisir « Consultation par apporteur ».
A droite du tableau, cliquez sur le bouton central :



- Sur la plateforme du syndicat, cliquez sur « Parcourir » et choisissez le fichier à importer.

Récupération des sv11 Récupérer sur Prodouane, si disponible

Les données de votre SV11 ne sont pas disponibles sur le site de Prodouane. Merci de bien vouloir nous fournir le fichier XLS de votre SV11 afin de poursuivre la saisie de vos revendications.

Fichier Aucun fichier choisi

L'écran suivant s'affiche :

Revendication N de la superficie

Appellation revendiquée	SV11	Déclaration de Revendication	
	Superficie récoltée totale (L4) (ha)	Superficie revendiquée (ha)	Possède du stock VCI
☛ Côtes du Rhône Rouge	918.853	ha	<input type="checkbox"/>
☛ Côtes du Rhône Rosé	104.8371	ha	<input type="checkbox"/>
☛ Côtes du Rhône Blanc	26.9335	ha	<input type="checkbox"/>
☛ Côtes du Rhône Villages Rouge	138.0022	ha	<input type="checkbox"/>
☛ Côtes du Rhône Villages Valreas Rouge	10.0952	ha	<input type="checkbox"/>

Dans l'encadré jaune, est reprise l'information du SV11 (ou SV12).

Dans l'encadré vert, vous devez saisir la superficie à revendiquer.

Dans l'encadré bleu, cochez « Possède du VCI » si vous avez constitué ou rafraîchi du VCI l'année N-1.

En cas de VCI, la répartition se fait comme pour une cave particulière (voir P. 15/16).

Si vous souhaitez utiliser votre VCI en complément de votre récolte, la répartition du VCI doit se faire comme suit :

Répartition du VCI année N

Appellation revendiquée	N-1		Utilisation			
	Plafond (hl) ?	Stock (hl) ?	Destruction (hl) ?	Complément (hl) ?	Substitution (hl) ?	Rafranchi (hl) ?
Côtes du Rhône Rouge (918.853 ha)	13782.795 hl	150.00	hl	150.00	hl	hl

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[Valider et continuer >](#)

Dans l'onglet 5 « Volumes AOP », les informations des volumes du SV11/SV12 sont automatiquement reprises. Vérifiez ces informations puis validez.

Sans VCI :

Revendication

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte si vous avez autorisé le transfert de vos données.

Veillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.

Appellation revendiquée	SV11		Déclaration de Revendication		
	Volume en cave (hl) ?	Volume VCI constitué (hl) ?	Volume revendiqué net issu de récoltes (hl) ?	Volume revendiqué issu du VCI (hl) ?	Volume revendiqué net total (hl) ?
Côtes du Rhône Rouge (918.853 ha)	45115.63	hl	45115.63		45115.63 hl
Côtes du Rhône Rosé (104.8371 ha)	5140.89	hl	5140.89		5140.89 hl
Côtes du Rhône Blanc (26.9335 ha)	1283.68	hl	1283.68		1283.68 hl
Côtes du Rhône Villages Rouge (138.0022 ha)	5917.87	hl	5917.87		5917.87 hl
Côtes du Rhône Villages Valreas Rouge (10.0952 ha)	413.91	hl	413.91		413.91 hl

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[recalculer les volumes](#)
[Valider et continuer >](#)

Avec VCI :

Revendication

Les informations de revendication sont reprises depuis votre Déclaration de Récolte si vous avez autorisé le transfert de vos données.
Veuillez vérifier leur cohérence et au besoin compléter les informations manquantes.


Appellation revendiquée	SV11		Déclaration de Revendication		
	Volume en cave (hl) ?	Volume VCI constitué (hl) ?	Volume revendiqué net issu de récoltes (hl) ?	Volume revendiqué issu du VCI (hl) ?	Volume revendiqué net total (hl) ?
Côtes du Rhône Rouge (918.853 ha)	45115.63	hl	45115.63	150.00 hl	45265.63 hl
Côtes du Rhône Rosé (104.8371 ha)	5140.89	hl	5140.89		5140.89 hl
Côtes du Rhône Blanc (26.9335 ha)	1283.68	hl	1283.68		1283.68 hl
Côtes du Rhône Villages Rouge (138.0022 ha)	5917.87	hl	5917.87		5917.87 hl
Côtes du Rhône Villages Valreas Rouge (10.0952 ha)	413.91	hl	413.91		413.91 hl

[← Retourner à l'étape précédente](#)
[recalculer les volumes](#)
[Valider et continuer →](#)

Le volume utilisé en complément sera reporté automatiquement selon ce que vous avez rempli à l'étape précédente.

⚠ Le volume total revendiqué ne devra quoiqu'il en soit pas dépasser le rendement autorisé.

ANNEXES



ATTESTATION DE DESTRUCTION
VOLUME SUBSTITUABLE INDIVIDUEL
___ RÉCOLTE 2022 ___

◇ IDENTITE DE L'APPORTEUR:

Raison sociale: _____

en qualité de: Propriétaire Métayer Fermier

N° CUI-EVV : _____

Adresse : _____

CP et ville : _____

◇ ENGAGEMENT DE L'APPORTEUR:

* Je déclare avoir revendiqué en 2022 (DREV 2022) un volume de vin au titre de VSI identique à celui indiqué ci-après et reconnais m'être engagé* à détruire avant le 15 décembre 2023 le VSI 2022 si non concrétisé au 31 juillet 2023.
(* la validation de la DREV 2022 emporte engagement de l'opérateur)

* Et livrer à la distillerie: _____
les volumes ci-dessous en remplacement du VSI constitué en 2022 (volumes concernés)

Signature : _____

◇ VOLUMES CONCERNES:

VSI constitué (DREV2022):				Volumes à détruire:		
Nom AOC (1 ligne par AOC)	Couleur	hL	L	Milésime	hL	L

◇ ENGAGEMENT DE LA DISTILLERIE:

Je soussigné.e, _____

distillateur agréé (réf) _____

atteste avoir reçu les vins ci-dessus mentionnés et procédera à leur distillation dans les plus brefs délais.

Texte de référence: article D645-15 Code Rural
Exemplaire N°1 à faire viser par la distillerie et à transmettre à l'ODG concerné

Cachet de la distillerie :

Fait le: _____

ANNEXE I : ATTESTATION DE DESTRUCTION VSI (MODELE RECOLTE 2022 – EXEMPLAIRE 1)



ANNEXE II : SCHEMA DU RAFRAICHISSEMENT DU VCI